

**Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 mars 2024 :  
78 points à l'ordre du jour.**

**Un conseil de l'Eurométropole marqué par le vote du budget et le bilan à mi-parcours du plan climat.**

En premier lieu, le conseil a voté le budget 2024 de l'Eurométropole. Malgré un contexte international et national toujours marqué par des tensions géopolitiques et une inflation importante, avec néanmoins une reprise économique apparue en 2023, le budget 2024 de l'Eurométropole s'équilibre à 845,8 M€ pour la partie fonctionnement.

Pour l'investissement, il se situe à 447,1 M€, niveau le plus élevé depuis 10 ans. 320,3 M€ sont destinés à des investissements opérationnels, notamment les mobilités (112 M€) ou l'aménagement du territoire (62 M€).

Le Conseil s'est également penché sur le Plan Climat dont la loi prévoit un bilan intermédiaire afin d'analyser ses effets sur le territoire et d'actualiser les orientations. Parmi la multitude d'informations et d'actions contenue dans le rapport, il peut être souligné une baisse des gaz à effet de serre de 13 % depuis 2012, ou encore la hausse de 6 % de la production locale d'énergie renouvelable. La création de l'Agence du Climat, la mise en œuvre du Réseau express métropolitain européen (REME), les investissements en matière de mobilités actives ou de végétalisations des espaces, le soutien aux rénovations énergétiques des bâtiments, la collecte des biodéchets, etc. sont autant de réalisations permettant l'atteinte des objectifs du Plan Climat : la transformation écologique du territoire est donc bien engagée.

En matière d'énergie, le conseil du 28 mars 2024 a justement approuvé le schéma directeur des énergies, qui s'inscrit comme une déclinaison du Plan Climat, et qui vise à 100 % d'énergies renouvelables et une neutralité carbone à horizon 2050.

Toujours dans l'optique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer les mobilités sur le territoire, l'Eurométropole lance une expérimentation en matière de covoiturage avec une incitation financière à la clé. La plateforme « Aut'hop » encadrera le dispositif et mettra en relation les automobilistes, prioritairement dans les zones d'activités économiques de l'agglomération.

En matière de politique culturelle, l'Eurométropole s'apprête à verser une première tranche de subventions pour soutenir des manifestations communales et associatives dans le cadre de « Strasbourg, Capitale mondiale du livre » pour un montant de 35.890 €. Une subvention de 30.000 € est également accordée au festival « Wolfi'Jazz ». Enfin, 7.000 € sont attribués au Groupement d'Intérêt Public Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace.

Les délibérations du Conseil sont également l'occasion de revenir sur quelques actions de l'Eurométropole en matière d'attractivité et d'économie. Presque 1 million d'€ de subventions est prévu pour les acteurs de l'emploi, notamment pour favoriser le retour sur le marché du travail des jeunes. L'Eurométropole contribue également à accompagner les entreprises locales dans les démarches de responsabilité sociétale des entreprises qui visent à intégrer les enjeux du développement durable, dans la vision et la stratégie de leur organisation. Le dispositif « beecome », soutenu par l'Eurométropole à hauteur de 245.000 €, en parallèle des chambres consulaires, vise à accélérer la digitalisation des petites entreprises et à conforter et valoriser une filière numérique locale. Enfin, l'Eurométropole est dotée d'un fonds d'aide visant à pérenniser les commerces de proximité dans les centralités des communes du territoire. Depuis sa création, 27 commerces ont bénéficié d'une aide à l'investissement de la part de l'Eurométropole, pour un montant total de 499.000 €.